

COMMUNE DE HAUSSONVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022

Convocation faite le
17/11/2022
Délibération affichée le
29/11/2022

N° Délib : 31/2022

OBJET : LOCATION 2 RUE HAUTE

L'an deux mil vingt-deux, le 23 novembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux : CANILLAS Benjamin - CLERC Myriam - NICOT Kévin – SIMANSKI Yolande – SERGENT Nicolas

Étaient absents excusés : GOGUET Audrey (procuration donnée à CANILLAS Benjamin) – GREGOIRE Hubert – JUNGER Mathieu (procuration donnée à NICOT Kevin) – KREITER Pascal – ROUYER Gilbert

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, *Monsieur CANILLAS Benjamin* ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer le logement 2 rue Haute à Mme BAYLE Audrey à partir du 1er février 2023.

Le loyer mensuel est fixé à cinq cents euros (500€), ce montant sera révisé à la date anniversaire du bail.

Une caution d'un mois de loyer est demandée à l'entrée dans l'appartement.

Le locataire effectue des travaux de rafraichissement du logement, le Conseil Municipal décide de laisser gratuitement deux mois de loyer. Le locataire commencera à payer à compter du 1er avril 2023.

Le Maire :
Christian BOUCAUD